

Le 17 oct. 2023 à 14:51, SNUDI-FO de la Mayenne 53 <snudifo.53@gmail.com> a écrit :

Monsieur le secrétaire général,

Nous avons pris connaissance des tableaux d'avancement publiés sur le site de la DSDEN le 06 octobre 2023.

Ces tableaux sont datés du 7 septembre.

Or, si cette date était retenue pour les dépôts de recours, vous conviendriez que cela raccourcirait de fait singulièrement les délais, puisqu'il ne resterait qu'un mois pour les formuler au lieu des deux mois réglementaires.

Ainsi, afin de pouvoir informer au mieux nos collègues des voies de recours réglementaires, je vous remercie de bien vouloir me confirmer la date à prendre en compte.

Cordialement

Emilie ANGOT, élue CAPD

Pour le SNUDI FO 53